

## Vous cherchez une entreprise pour l'alternance de votre Licence Professionnelle Organisation et Gestion des Entreprises Hôtelières et de Restauration (OGEHR).

Voici la réponse à quelques questions afin de vous aider dans vos recherches :

### Quel genre d'entreprise peut m'accueillir pour mon alternance ?

Vous pouvez faire votre alternance dans un restaurant, un hôtel ou un hôtel restaurant.

#### **Restaurant**

Vous pouvez choisir un restaurant de chaîne, la restauration collective ou un restaurant indépendant.

#### **Hôtel**

Vous pouvez choisir un hôtel de chaîne, un appart hôtels, une résidence hôtelière, un camping ou un hôtel indépendant

### Quelles sont les missions autorisées afin de valider la Licence ?

La Licence OGEHR a été construite à partir d'un socle de compétences nécessaires pour gérer un établissement hôtelier ou de restauration. Les 4 compétences clés sont :

**Manager du personnel** (recrutement, formation, encadrement, motivation et communication)

**Commercialiser les Prestations de l'Établissement** (Webmarketing, Social Media, Satisfaction de la clientèle, Qualité des prestations etc.)

**Mettre en application le cadre réglementaire de l'Établissement** (Démarche responsable et durable, normes de sécurité et d'hygiène, nouveaux concepts de production,)

**Gérer financièrement, budgétairement et administrativement un service ou un établissement** (Seuil de rentabilité, Budget, Adapter stratégie économique, respecter objectifs financiers et faire adhérer)

Vos missions devraient donc s'articuler autour de ces 4 compétences. Il est possible, soit de voir les 4 compétences de manière égale, soit que votre mission soit axée sur une des compétences en majorité.

**Par exemple** : Votre entreprise souhaite que vous aidiez à la commercialisation des prestations de l'établissement (webmarketing, communication externe etc). Votre mission sera donc principalement dans cet axe, mais il serait pertinent que votre Maître d'Apprentissage vous montre les 3 autres compétences (assister à des recrutements, réfléchir à la formation du personnel, étudier les normes de sécurité, réfléchir aux objectifs financiers etc) pendant votre alternance.

### Quel sera mon rôle ?

Selon votre expérience dans le domaine, de votre maturité et de votre engagement, vous aurez progressivement des responsabilités dans l'entreprise. L'entreprise doit vous faire confiance et cette confiance s'acquiert petit à petit à travers votre comportement et votre attitude.

Il sera demandé à l'entreprise de réfléchir à un plan d'action(s) avec la prise de responsabilités progressive selon vos compétences avec des objectifs à chaque fin de période.

Il est important que vous soyez reconnu dans l'entreprise comme un apprenti manager.

Dans la plupart des entreprises, vous passerez par tous les postes afin de bien comprendre les différents métiers. Souvent les 2/3 premiers mois sont des mois où vous allez apprendre les bases mais toujours en tant qu'apprenti manager.

### Est-ce qu'on peut m'obliger à faire des remplacements ?

Ponctuellement oui pour le bien être de l'entreprise, mais vous n'êtes pas censé faire que des remplacements.

### Qui sera mon référent dans l'entreprise ?

Vous aurez un Maitre d'Apprentissage (MA) qui sera là pour vous guider et vous faire grandir dans votre poste. Il vous formera.

A l'université vous aurez un tuteur qui sera l'intermédiaire entre la Responsable de la Formation et votre entreprise. Si vous avez des problèmes, vous pouvez contacter votre tuteur qui demandera une réunion avec votre MA.

### Quand est-ce que je peux commencer mon alternance ?

Pour commencer votre alternance, vous devez répondre aux critères ci-dessous :

- Etre admis dans la Licence
- Avoir la preuve de la réussite de votre Bac + 2
- Avoir fait valider vos missions en entreprise en nous envoyant la feuille **Validation des Missions**.

### Combien serai-je payé ?

Pour toutes les informations concernant le paiement, vos droits et vos devoirs vous pouvez consulter le site :

[https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail\\_alternance/jcms/recleader\\_6113/decouvrir-l-alternance](https://www.alternance.emploi.gouv.fr/portail_alternance/jcms/recleader_6113/decouvrir-l-alternance)

Ou

<https://www.formasup-ida.com/>